

LE PRINCIPE DE CONDORCET

Arthur BODSON
Recteur de l'Université de Liège



Discours prononcé à l'occasion de la rentrée académique, le 7 octobre 1988, en présence de M. Yvan YLIEFF, Ministre de l'Education Nationale.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

C'est la première fois, depuis que vous êtes ministre, que j'ai le plaisir de vous accueillir officiellement et de vous souhaiter la bienvenue dans votre Université. Elle est, en effet, bien la vôtre, à un triple titre.

D'abord, vous êtes un ancien de la Maison ; nous nous réjouissons et vous félicitons de votre brillante carrière. Vous étiez en outre, jusqu'à votre entrée en charge, membre de notre Conseil d'Administration, un membre, ma foi, assidu et attentif ; c'est dire que vous connaissez bien les dossiers de Liège, ce qui me dispensera aujourd'hui de les énumérer. Enfin, vous êtes le représentant de notre Pouvoir organisateur, l'Etat belge : la seule université francophone complète qui soit la vôtre est celle-ci.

Mesdames, Messieurs,

Je crois qu'il n'est pas excessif de dire que l'Université de Liège se trouve à un moment historique de son évolution.

Trois dates toutes proches me paraissent justifier l'emploi d'un adjectif dont il ne faut pas abuser.

Le 1^{er} janvier 1989, l'Université aura comme Pouvoir organisateur la Communauté française de Belgique et non plus l'Etat belge. Nous vivons ensemble, Monsieur le Ministre, la dernière rentrée académique où le Recteur dit « Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ».

Le 1^{er} janvier 1990, si la législation reste ce qu'elle est, l'Université sera soumise à la règle stricte de financement voulue depuis la loi de 1971, c'est-à-dire que, pour la première fois de son histoire longue d'environ 175 ans, elle sera budgétairement traitée par les pouvoirs publics comme une université privée ou libre.

Enfin, le 1^{er} janvier 1993, c'est l'ouverture du grand marché européen, avec la libre circulation des étudiants et des maîtres, l'équivalence des diplômes, l'émulation multipliée, bref, le grand large. Ce dernier point, je l'ai traité l'an passé. J'avais appelé cela « l'autre communautarisation », en soutenant qu'il était aussi important de la réussir que la nôtre, et que réussir les deux coup sur coup ne serait certainement pas simple. Je n'y reviendrai pas.

Aujourd'hui, je vais m'efforcer de parer au plus pressé.

Il y a trois ans, j'ai tenté de dire ce qu'est notre idéal d'université publique. Permettez-moi de relire quelques lignes de mon discours de l'époque : « La démocratie et le respect des consciences, c'est le fond de notre idéal et nous sommes dès lors accueillants et bienveillants pour toutes les convictions qui le partagent. Il y a plus. Notre objectif doit rester le ser-

vice de l'Etat ou, si l'on préfère, de la société, dans les besoins fondamentaux de savoir, de culture, de découvertes, de progrès.

Discrets envers les âmes, ne servant aucune idéologie, nous avons pour mission d'aller au-delà de celles-ci, si respectables qu'elles soient, et de n'avoir, envers les hommes, aucune exclusive, ni pour les faire travailler avec nous, ni pour les servir. Cet idéal nous vient du fond des âges, il a imprégné l'idée républicaine à Rome, a traversé la culture européenne pour resurgir dans nos démocraties. C'est une âme. Elle doit séduire une jeunesse éprise de respect mutuel ».

Je reste persuadé que, dans notre Communauté française, très nombreux sont ceux qui partagent cet idéal et qui veulent une université qui l'incarne.

On relit beaucoup Condorcet de nos jours. Avec ce mélange d'idéalisme et de fraîcheur dans le ton qui caractérise le siècle des Lumières, il pensait qu'*il faut que l'instruction soit et reste une affaire publique, c'est-à-dire un organe de la République, et non qu'elle soit le pavillon de complaisance offert gracieusement aux divers rapaces qui fourmillent dans la société civile. N'assujettir le maître d'école qu'à la loi républicaine, c'est le libérer de l'église, du château, de la manufacture, et aussi de la corporation, de la tribu, du gouvernement, des partis...*

Vous allez du reste voir, par la citation qui suit, le bien qu'il pensait des représentants du peuple, chargés d'organiser l'instruction : *La première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance publique y consacre doivent être aussi indépendants que possible de toute autorité politique; et comme, néanmoins, cette indépendance ne peut être absolue, il résulte du même principe qu'il faut ne les rendre dépendants que de l'assemblée des représentants du peuple, parce que, de tous*

les pouvoirs, il est le moins corruptible, le plus éloigné d'être entraîné par des intérêts particuliers, le plus soumis à l'influence de l'opinion générale des hommes éclairés.

Faut-il en déduire qu'aux yeux de Condorcet, si l'instruction doit être affaire d'Etat, elle doit être un monopole d'Etat? Nullement. Il fut toujours partisan de l'existence de divers réseaux d'enseignement. Il est essentiel, pensait-il, pour la liberté, qu'un réseau privé d'instruction se développe en toute indépendance et qu'il soit séparé du réseau public; ce réseau sera un concurrent et un censeur naturel.

Que de sagesse!

Et il y a une phrase qui synthétise tout cela : *Tout citoyen pouvant former librement des établissements d'instruction, il en résulte pour les écoles nationales l'invincible nécessité de se tenir au moins au niveau de ces institutions privées.*

Voilà, à mes yeux, une phrase-clé, un principe capable de satisfaire tous ceux qui réclament une université d'esprit exclusivement public, capable aussi de fonder l'équité.

Sur cette base, j'en viens à nos échéances proches : communautarisation, d'une part, financement égal de toutes les universités, privées ou publiques, d'autre part.

A propos de la communautarisation, dont je ne parlerai guère, tout le monde, en ce moment, retient son souffle. Toutefois, les futurs responsables sont déjà assaillis de recommandations préventives. Pressentant que ce peut être soit une chance extraordinaire, soit un péril grave, chacun s'efforce d'apporter sa coloration à ce qui n'existe pas encore. Si l'on tente de synthétiser l'œuvre de tous ces aquarellistes du futur en regardant l'eau claire dans laquelle ils rincent leurs pinceaux, on s'aperçoit qu'elle prend au fil des jours cette couleur indéfinissable et cette opacité que connaissent tous ceux qui ont joué avec des albums à colorier.

Je voudrais tenter un autre procédé. Vous connaissez ces gadgets où un liquide de couleur vive et de densité particulière voisine avec de l'eau claire sans jamais s'y mélanger. Ce produit, dense et lourd, s'appelle, me disent les spécialistes, un liquide non miscible. Je vais m'efforcer d'injecter, pour notre Université, trois idées non miscibles dans l'eau de la communautarisation. Ainsi, si fort que l'on agite l'ensemble, elles se reconstitueront toujours et s'imposeront toujours aux regards.

Depuis 1971, inspirée par un souci louable d'équité et de concorde, une loi de financement des universités, nationale et apparemment équilibrée, nous régit. Son application fut progressive, pour éviter d'insupportables ruptures, mais elle progresse tel un rouleau compresseur et, comme je vous l'ai dit tantôt, elle va connaître en 1990 (après la communautarisation) son application intégrale, du moins pour les universités complètes. Elle est dominée par la loi du nombre, du nombre d'étudiants fréquentant les universités. On en a dit tous les défauts, on en a dit tous les effets pervers, mais on n'a jamais trouvé le loisir ou la force politique de la corriger.

Ma première idée non miscible, inspirée du principe de Condorcet que je vous ai lu tout à l'heure, est qu'en tout cas le pouvoir public ne peut, en se soumettant aveuglément à la loi du nombre, laisser se dégrader le seul enseignement dont il a la maîtrise et la responsabilité. Il faudra donc que la Communauté française se détermine clairement sur le point de savoir si, quoi qu'il advienne, elle veut maintenir un enseignement universitaire public de qualité égale à celle des autres réseaux, couvrant toutes les disciplines universitaires. Si elle n'en veut pas, qu'elle le dise.

Par ailleurs, il ne faudrait pas traiter de manière égale des choses inégales. L'identité des règles de financement est acceptable si les institutions ainsi financées ont les mêmes atouts, les mêmes facilités dans leur gestion, les mêmes richesses patrimoniales. Tout le monde sait qu'il n'en est rien. Vous-même, Monsieur le Ministre, avez souvent combattu

les lourdeurs qui nous sont propres, et donc certaines sont d'ailleurs risibles. Ma deuxième idée est qu'il faut faire un inventaire exhaustif de toutes ces paralysies et les faire disparaître autant que cela s'accommode du contrôle public. L'Université publique ne peut pas être handicapée : c'est inacceptable pour ceux qui n'en veulent pas d'autre et c'est inacceptable pour les régions ou les villes qui n'en ont pas d'autre.

Il y a une troisième idée, mais vraiment, elle est encore moins originale que les deux précédentes ; c'est mon *delenda est Carthago* à l'envers : il faut construire l'Université de Liège. Caton n'était pas du tout un vieux raseur ; c'était un sénateur énergique et clairvoyant. Il connaissant bien le règlement du Sénat et savait que tout sénateur, surtout s'il avait de l'ancienneté, pouvait prendre la parole à n'importe quel point de l'ordre du jour et parler de n'importe quoi sans que l'on puisse limiter son temps de parole. Il se servait de cette procédure pour faire admettre une idée stratégique. Et bien ! Je voudrais être le Caton de la construction de cette Université. Nous l'avons dit cent fois, l'état de nos locaux, à certains endroits, devient inacceptable et nous n'y pouvons rien sans l'aide des pouvoirs publics. Il y a pire : ce sont ces bâtiments commencés, où des capitaux considérables ont été investis (au moins 2 milliards) et qu'il est impossible d'occuper. C'est scandaleux, à la fois quant à la manière de se servir de l'argent des gens et quant au respect de l'équité entre toutes les universités.

Avant de conclure, je voudrais évoquer et corriger deux opinions trop courantes.

Certains se plaisent à dire que nos efforts d'assainissement n'ont pas été suffisants. Il n'en n'est rien. Pour mesurer quel a été cet effort, il faut savoir que notre plan de restriction nous impose de nous passer progressivement, en sept ans seulement, d'un crédit d'un demi-milliard par an. C'est énorme. Toutefois, si les règles du jeu étaient restées ce qu'elles étaient au début de ce plan, il serait pratiquement exécuté ; s'il ne l'est pas parfai-

tement, c'est essentiellement parce que de nouvelles restrictions ont entretemps modifié ces règles. Il n'est donc pas exact de dire que l'effort requis n'a pas été fait.

La deuxième idée malsaine qu'il faut combattre est ce que j'appelle la sanction éternelle du péché originel. Il n'est pas rare qu'à propos des difficultés que nous connaissons aujourd'hui, on invoque les erreurs de gestion du passé. Et on remonte loin ! Je suis désolé : dans le passé, je n'étais pas là, nos administrateurs n'étaient pas là, et, surtout, nos étudiants n'étaient pas là non plus. Nous devons donc nous battre ensemble contre cette expiation éternelle et cette malédiction institutionnelle que l'on veut nous faire porter. Après tout, pour la première fois dans notre histoire, après 165 ans de jacobinisme, on ne nous a donné que sept ans pour nous aligner sans pour autant nous libérer de toutes nos contraintes. Je trouve remarquable le résultat atteint.

Ma conclusion sera brève.

Mes trois idées-clés ne sont pas agressives vis-à-vis de personne. L'objectif premier est de réussir la communautarisation. Je suis persuadé que ce n'est qu'ensemble, en coopérant intensivement, que les universités francophones la réussiront et serviront notre Communauté. Mais cela ne se fera que si chacune (pas seulement la nôtre, mais aussi les autres) a le sentiment d'être traitée comme il se doit. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle apportera à l'œuvre commune enthousiasme et dynamisme.

Le principe de Condorcet, par son exigence et sa tolérance, peut fonder notre indispensable concorde.

Je vous remercie.

Pour les passages concernant Condorcet, on se reportera notamment à Catherine KINTZLER, *Condorcet, l'instruction publique et la naissance du citoyen*, Paris, Folio-Essais, 1987 et à Guy GAUTHIER et Claude NICOLET, *La Laïcité en mémoire*, Paris, Edilig, 1987. J'ai repris ou paraphrasé, dans mon texte, des passages d'un article de Catherine KINTZLER, publié dans la collection « Les débats des Cercles Condorcet ».